

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Réunion ordinaire du 18 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 18 avril 2014 à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

**PRESENTS** : MM Chautemps Marc, Bernier Marie-Jeanne, Bernier Jean-Louis, Michelin David, Prost Valérie, Choplain Valéry, Renaud Hervé, De La Cruz John, Pisaneschi Florence, Poinson Pascale

**PROCURATION** : Laye Didier à Chautemps Marc, Dupin François à Bernier Marie-Jeanne

**EXCUSE** : Lebreuil Pierre-Jean

**SECRETAIRE DE SEANCE** : POINSON Pascale

#### **DEPOT DE PAIN :**

Monsieur le Maire explique qu'après avis du receveur municipal il existe deux solutions pour la création d'un dépôt de pain : soit par la commune, soit par une association. La gestion communale est difficile à gérer (création d'une régie de recettes avec reçu à chaque achat). La gestion par une association est privilégiée mais il faut créer cette association, les associations existantes dans le village n'ont pas ce genre de service dans leurs statuts.

Monsieur le Maire propose l'aménagement d'une partie de la salle communale où se réunissent les aînés pour le dépôt de pain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité de valider cette proposition, en vue d'accueillir l'association qui prendra en charge le dépôt de pain. Ce local pourra être soit prêté, soit loué.

#### **BULLETIN MUNICIPAL :**

Monsieur Choplain Valéry et Mme Prost Valérie donnent aux conseillers le compte rendu des réunions de la commission communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité

De valider la proposition de la commission communication pour le projet de création d'un bulletin municipal.

- 1) La Société LADY BIRD est retenue pour la charte graphique soit la 1<sup>ère</sup> année : création de la trame : 350 € + 3 maquettes dans l'année à 200 € par numéro.
- 2) Monsieur Christophe MAIZIERES est retenu pour la partie impression (400 exemplaires) à raison de 350 € par numéro (dont 3 en 2014).
- 3) De voter des crédits supplémentaires à inscrire par délibération modificative soit 2 500 € à l'article 6236
- 4) Le nom de « Gem'info » est validé à l'unanimité.

**CAUTION DE L'ANCIENNE LOCATAIRE DU LOGEMENT**

Vu l'arrêté des comptes des travaux exécutés dans le logement du 8 cul de sac du bas des granges se montant à la somme de 1 125.85 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas rembourser à l'ancienne locataire la caution d'un montant de 665 €.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Les travaux de la rue Lazare Carnot débutent le 22 avril 2014,
- Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être présents à la cérémonie du 8 mai,
- Le fleurissement du village est programmé le 10 mai à 9 heures,
- Mme Bernier Marie-Jeanne transmet au Conseil la demande de l'employé communal pour avoir un nouvel aspirateur pour l'école. Devis à demander
- Mme Poinot fait remarquer que le système de distribution de papier toilette à l'école ne semble pas adapté pour les enfants : à voir
- Monsieur le Maire donne le résultat des élections à la COVATI : M. BAUDRY a été élu président et lui-même est un des vice-présidents.
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45.